



**Mémoire du Réseau de milieux naturels protégés
dans le cadre des travaux d'élaboration du
Plan d'électrification et changements climatiques,
*volet Aménagement du territoire et adaptation***

Remis au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les
changements climatiques (par courriel)
31 octobre 2019

Par : Réseau de milieux naturels protégés
514-272-2666 post 25
info@rmnat.org

LE RÉSEAU DE MILIEUX NATURELS PROTÉGÉS

Le **Réseau de milieux naturels protégés** (RMN) est constitué à des fins de bienfaisance dans le but de protéger l'environnement en soutenant et en encourageant la conservation volontaire des milieux naturels du Québec.

Le RMN regroupe des gens qui ont à cœur la conservation du patrimoine naturel à travers le Québec. Fondé il y a plus de 25 ans, il rallie la majorité des acteurs de la conservation volontaire de la province.

Le RMN participe à la prise en compte de la conservation dans les processus d'aménagement du territoire. Il contribue à faire connaître les moyens de conservation, assiste les personnes intéressées par la conservation et participe au développement des programmes d'aide.

Le RMN vise à participer à un changement social pour valoriser la présence de milieux naturels en tant que contribution à un mode de vie sain et à faire reconnaître l'apport économique, social et environnemental qu'ils procurent.

Le mouvement de la conservation en terres privées protège et gère plus de 61 000 hectares de milieux naturels au Québec. Le RMN regroupe ainsi plus 100 organisations et individus membres qui rejoignent des milliers de personnes par leur propre réseau, bénévoles et employés impliqués en conservation volontaire. Ces personnes travaillent pour le bien-être de leurs collectivités et constituent des acteurs essentiels et incontournables pour l'atteinte des cibles québécoises pour la protection de la diversité biologique dans le sud du Québec.

Pour connaître plus sur l'organisme et ses réalisations : www.rmnat.org.

SOMMAIRE

Dans le cadre de cet appel aux mémoires pour le Plan d'électrification et de changements climatiques, le RMN désire appuyer les visions et les intérêts des organismes de conservation du Québec sur l'implantation de mesures structurantes visant, entre autres, **l'aménagement du territoire et son adaptation** afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie des citoyens tout en protégeant les biens, la santé et la sécurité de la population.

Ce bref mémoire fait état de recommandations générales supportées par le RMN et ses membres, recommandations reconnues pour leur efficacité et la rapidité et la simplicité de leur réalisation afin que le Québec devienne un leader dans la lutte aux changements climatiques, tout en travaillant de façon synergique et complémentaire vers l'atteinte d'autres objectifs que s'est doté le même gouvernement du Québec.

Le RMN encourage fortement le gouvernement à s'engager, à investir et à innover dans des solutions naturelles dans la lutte aux changements climatiques. Appuyées par la science, leur efficacité dans diminution des impacts de tels changements, et donc par le même fait, leur contribution à diminuer les effets sur les communautés vivantes, et leur coût abordable pour la société sont reconnus comme de solutions viables. La science et l'expertise de nombreux Québécois et Québécoises, organismes et organisations se doit d'être au cœur des démarches entreprises afin d'avancer d'un bon pas, dans la bonne direction, et tous ensemble.

1 AVIS

Il est irréfutable, du moins pour une majorité de gens, que la planète subit actuellement de grands bouleversements que l'on attribue aux changements climatiques. Ces derniers ont déjà un impact sur l'humanité, mais aussi sur l'environnement et ses composantes naturelles : perte de biodiversité, migration des espèces, isolation des populations, compétition végétale et animale accrue, présence de parasites nuisibles, et bien d'autres. Juste pour le sud du Québec, les températures annuelles moyennes ont augmenté de 1 à 3 °C au cours de la période 1950-2011. Selon Ouranos, cette tendance se poursuivra et les températures annuelles devraient se réchauffer d'environ 2 à 4 °C à l'horizon 2070, et de 4 à 7 °C pour la période 2070-2100¹. Un tel réchauffement aura de graves conséquences sur les organismes vivants et les milieux naturels et du Québec qui vivent au rythme des saisons et fournissent des services écosystémiques au bénéfice des communautés.

Face à ce constat, mais aussi en tenant compte des enjeux sociétaux, des solutions durables doivent être mises en place rapidement afin de ralentir les impacts de ces changements autant pour l'humain que la conservation de la biodiversité qui compose notre environnement et qui est nécessaire à maintenir la vie. Avec l'intégration d'actions de transition énergétique et industrielle, la nature est une solution reconnue pour son efficacité dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

Des solutions fondées sur la nature (SFN) doivent être considérées dans les impératifs à mettre en place pour avoir des communautés viables et résilientes face aux changements climatiques, et ce, au même titre que tout autre technologie innovante ou réglementation. La nature fournit la meilleure technologie de capture et de stockage de carbone et ce, à très faible coût. Selon les Nations Unies², les SFN, dont la protection, la restauration et la gestion des terres sont des stratégies efficaces et peu coûteuses pour réduire les émissions de gaz et de chaleur et améliorer le stockage de carbone tout en développant l'économie durable des communautés et en protégeant la biodiversité. D'autres répercussions positives leur sont aussi attribuées : amélioration de la santé et de la sécurité physique et alimentaire des citoyens, assurance d'approvisionnement en eau potable, meilleure qualité de l'air et de l'eau, développement économique et social, pour n'en nommer que quelques-unes.

Les SFN représenteraient près de 40 % des efforts nécessaires à mettre en place à l'échelle mondiale pour maintenir le climat sous le seuil d'augmentation de 2 °C d'ici 2030³. Pourtant, de cette étude, il en ressort néanmoins que moins de 3 % du financement climatique est investi dans ces solutions naturelles, malgré leur potentiel considérable.

Les SFN se présentent entre autres sous la forme de :

- Protection d'écosystèmes fonctionnels et en bon état écologique ;
- Amélioration de la gestion d'écosystèmes pour une utilisation durable par les activités humaines ;
- Restauration d'écosystèmes dégradés ou la création d'écosystèmes.

Et contribuent :

- À la réduction des émissions de gaz à effet de serre liés à l'utilisation des terres et aux changements d'affectation des terres ;
- Au captage et stockage de carbone à partir de l'atmosphère ;
- À l'amélioration des écosystèmes, aidant ainsi les communautés à s'adapter aux impacts de ces changements, comme à l'augmentation des inondations, des sécheresses et bien d'autres.

2 SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE : VOLET CONSERVATION

La protection et la restauration d'écosystèmes sains et résilients constituent une *solution naturelle* aux changements climatiques. Ainsi, protéger la biodiversité signifie conserver les espèces et leur habitat en fournissant un espace permettant aux organismes vivants de vivre, de persister, de s'adapter ou de migrer lorsque leur habitat change avec le climat. En temps de changements climatiques, cette protection prend encore plus d'importance durant les événements météorologiques extrêmes aléatoires, comme les sécheresses et les inondations. Ces phénomènes, et d'autres aussi, seront de plus en plus fréquents et l'étendue de leurs impacts est difficile à projeter concrètement de façon locale. Protéger et restaurer les milieux naturels d'accueil, les corridors écologiques et les zones à risque pour assurer la résilience des communautés face à de tels événements est donc primordial. Les réseaux écologiques sont essentiels pour le maintien de la biodiversité génétique, mais aussi des espèces. La protection de l'habitat et

l'amélioration de la connectivité écologique permettront non seulement aux espèces de migrer et de s'adapter aux conditions climatiques changeantes, mais aussi de réduire d'autres facteurs de stress comme la fragmentation de l'habitat et les espèces envahissantes, conséquence des changements climatiques. La protection des zones à risque (ex. sources d'eau potable, zones côtières, plaines inondables, boisés urbains, etc.) est un élément à considérer afin de prévenir les coûts de compensation en cas d'aléas climatiques et d'assurer la résilience des communautés. ⁴

Cette protection s'applique tout autant aux milieux naturels qui, en plus de maintenir la biodiversité, fournissent des services écosystémiques bénéfiques pour l'humain : purification de l'eau et de l'air, rétention et filtration de l'eau, alimentation, récréation. Des gestes concrets complémentaires comme le développement d'infrastructures vertes en zones urbaines aident par exemple à contrer les effets des îlots de chaleur, à contrôler les eaux de ruissellement et améliorer la qualité de l'air et de l'eau. Ces services jouent un rôle clé dans la gestion socio-économique des régions urbaines et ont un impact positif sur la santé publique, la qualité de l'environnement et le potentiel récréotouristique. Les milieux humides représentent d'ailleurs le moyen le plus avantageux et économique contre les inondations. Par exemple, la protection d'espaces de liberté et de tampons en bordure de plans d'eau maintien la libre circulation cours d'eau et diminue le risque d'inondation.

Il est donc important de protéger une diversité de types de milieux naturels. D'ailleurs, le gouvernement québécois a pris des engagements internationaux importants en ce sens, notamment en s'engageant à atteindre pour la province des objectifs cibles tirés de la Convention sur la diversité biologique (objectifs cibles d'Aichi) d'ici 2020: 17 % d'aires protégées, 15 % de restauration des milieux dégradés, diminution de 50 % de la fragmentation, etc. Réaliser les engagements gouvernementaux dont la mise en place d'un minimum de 17 % d'aires protégées et milieux terrestres de même qu'en eaux douces d'ici 2020 via l'accroissement du financement dédié à la protection des milieux naturels en milieu privé est la solution soutenue par les organismes de conservation experts. Ces organismes sont présents maintenant et plus tard dans le but de travailler avec le gouvernement à majorer ces objectifs pour la décennie à venir.

Pour atteindre cet objectif, le mouvement de la conservation peut aider le gouvernement du Québec à prendre une position de leader à l'échelle internationale dans la protection de la biodiversité et des milieux

naturels, particulièrement dans le sud du Québec, en terres privées, où ils sont les experts pour réaliser toutes les démarches d'acquisition et de désignation de sites à protéger. Impliquer activement les organismes de conservation dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques est une suggestion qui va de soi afin que collectivement, les expertises, les réseaux et les efforts de tout un chacun travaillent de façon synergique à lutter contre les changements climatiques et à améliorer les conditions de notre environnement pour que l'Homme et la nature puissent s'adapter aux nouveaux changements inévitables en cours et à venir. Les organismes de conservation oeuvrent déjà en ce sens, malgré le peu de moyens financiers dont ils disposent. Souvent sans financement récurrent, ils dépendent des programmes d'aide gouvernementaux et privés pour en arriver à des acquisitions et à la désignation d'hectares protégés pour le bien de la collectivité québécoise. Entre autres, l'appariement des sources de financement de façon à boucler est un des enjeux importants auquel ils font face afin de poursuivre l'effort de protection. Un autre est la taxation des terrains protégés, inexploités, des dépenses importantes qui mettent une pression supplémentaire à la pérennisation et à la surveillance des sites protégés. Il est essentiel que le gouvernement du Québec continue et amplifie le support financier envers les organismes de conservation.

Leurs réalisations (nombre et superficie de milieux naturels protégés en terres privées) ne sont pas sans intérêt, comme en témoigne le [Répertoire des milieux naturels protégés](#), avec plus de 61 000 ha de territoires protégés, dont une partie prépondérante se trouve dans le Québec méridional, la région la plus développée et qui subit les pressions anthropiques les plus grandes, mais aussi celle qui a le plus de terres de tenure privée et la plus grande biodiversité. Mais encore, beaucoup reste à faire pour augmenter ces superficies et les relier. Plusieurs milieux naturels d'intérêt sont encore absents du portrait du territoire protégé québécois et sont à risque d'être impactés ou perdus à jamais. Le gouvernement du Québec devrait contribuer financièrement aux projets structurants portés par la société civile, les organismes, les fondations, les institutions et la communauté scientifique afin que l'effort de lutte aux changements climatiques par les SFN soit plus rapide, plus efficace et à plus grande échelle spatiale (territoriale). Il est important de rappeler que près de la moitié des efforts nécessaires à mettre en place pour stabiliser l'augmentation de la température moyenne mondiale provient des SFN, ce qui n'est aucunement proportionnel au financement des activités en protection et en restauration de milieux naturels ou d'instauration d'infrastructures vertes que connaît le Québec.

Outre les mesures financières qui permettront d'avancer plus rapidement dans l'atteinte de ces objectifs, le gouvernement doit reconnaître la valeur et l'apport de certains territoires pour conserver la biodiversité et la nature en vue de contribuer aux efforts contre les changements climatiques. Le Québec gagnerait en superficies protégées si cette reconnaissance existait. Le gouvernement québécois doit innover par la reconnaissance de mesures légales de conservation complémentaires existantes (par exemple, les servitudes forestières, les servitudes agricoles, les aires protégées autochtones, etc.) afin que leur contribution soit reconnue dans cet effort de lutte et d'adaptation aux changements climatiques. Ces types d'outils de conservation permettent de valoriser leur apport favorisant le bien-être et la santé des Québécois en faisant une gestion légale de propriété à perpétuité pour y maintenir des services écosystémiques et la biodiversité.

La restauration de milieux naturels dégradés, anthropiques, de zones à risque ou compensatoires, peut influencer la lutte aux changements climatiques. Dans une optique de rétablir leurs fonctions écologiques, elle est un investissement gagnant en termes de coût-bénéfice : elle permet d'éviter les frais de compensation en cas d'aléas climatiques et favorise le bien-être et la résilience des communautés.⁵ Restaurer les milieux naturels dégradés pour accroître leur capacité de séquestration de carbone. Les milieux humides et forestiers sont reconnus pour stocker et réguler naturellement le carbone. En exemple, les tourbières québécoises sont les écosystèmes terrestres où sont stockées les plus grandes quantités de carbone, environ 9 fois plus que dans les forêts.⁶ Ils contribuent donc à maintenir la qualité de l'eau et de l'air. Des restaurations telles que le reboisement sur les terres dégradées est recommandé, ainsi que d'autres mesures d'amélioration des sites par l'augmentation du couvert végétal.

Outre la désignation de protection et les actions de restauration, la planification territoriale est essentielle pour maximiser les bénéfices apportés par les solutions fondées sur la nature là où le besoin et les risque prédominent. Planifier la conservation dans les schémas d'aménagement des MRC et les orientations gouvernementales est un premier pas vers la réalisation de protection de milieux naturels. D'ailleurs, « On reconnaît au milieu municipal un rôle grandissant dans la protection des milieux naturels et de l'environnement. [...] parce que le milieu municipal est responsable de l'aménagement du territoire et qu'il a le pouvoir d'organiser son développement. Il est au coeur des stratégies territoriales pour valoriser la biodiversité. [...] Et, enfin, parce

que les municipalités locales et régionales sont l'interlocutrice privilégiée de la collectivité, elles portent une part de responsabilité dans l'éducation des citoyens et leur sensibilisation à l'importance de protéger la biodiversité. »⁷

3 ORIENTATIONS ET MESURES STRUCTURANTES À PRIORISER

3.1 En matière d'aménagement du territoire

Recommandation 1 : Protéger et restaurer les milieux naturels d'accueil, les corridors écologiques et les zones à risque pour assurer la résilience des communautés

Recommandation 2 : Impliquer activement les organismes de conservation dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques

Recommandation 3 : Contribuer financièrement aux projets structurants portés par la société civile, les organismes, les fondations, les institutions et la communauté scientifique

3.2 En matière d'adaptation

En plus des arguments présentés à la section précédente, le RMN fait les recommandations suivantes :

Recommandation 4 : Réaliser les engagements gouvernementaux dont la mise en place d'un minimum de 17 % d'aires protégées et milieux terrestres de même qu'en eaux douces d'ici 2020 via l'accroissement du financement dédié à la protection des milieux naturels en milieu privé

Recommandation 5 : Innover par la reconnaissance de mesures légales de conservation

Recommandation 6 : Restaurer les milieux naturels dégradés pour accroître leur capacité de séquestration de carbone

Recommandation 7 : Planifier la conservation dans les schémas d'aménagement des MRC et les orientations gouvernementales

4 EN CONCLUSION

En conclusion, le RMN est avis que cette consultation est un moment charnière pour que le gouvernement du Québec mette des efforts et s'investisse, autant financièrement qu'avec intérêt, et ce, de façon synergique, pour l'atteinte de différents objectifs et cible qu'il s'est donnés en environnement. Une bonne partie de la solution est existante. En tenant compte des solutions fondées sur la nature, le gouvernement du Québec, par la nature de son territoire et de ses espaces naturels, de ses communautés engagées, de l'expertise en conservation développée ici par les groupes de conservation et autres acteurs engagés, a en main les outils et ressources pour agir efficacement et rapidement,

Le RMN espère que ministère tiendra compte des recommandations faites dans cet avis et mettra en place des processus, des ententes, des actions et le budget nécessaires à la réalisation de son plan.

¹ Ouranos. 2015. Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Partie 1 : Évolution climatique au Québec. Édition 2015. Montréal, Québec : Ouranos, 114 p.

² Nations Unies. 2019. L'ECOSOC et la Deuxième Commission examinent les solutions fondées sur la nature pour engager le monde sur une voie durable. Couverture des réunions. Assemblée générale deuxième commission soixante-quatorzième session, 12e séance-matin, Réunion conjointe avec l'ECOSOC-après-midi. [En ligne: <https://www.un.org/press/fr/2019/agef3520.doc.htm>]

³ Griscom, Bronson & Adams, Justin & Ellis, Peter & Houghton, Richard & Lomax, Guy & Miteva, Daniela & Schlesinger, William & Shoch, David & Siikamäki, Juha & Smith, Pete & Woodbury, Peter & Zganjar, Chris & Blackman, Allen & Campari, João & Conant, Richard & Delgado, Christopher & Elias, Patricia & Gopalakrishna, Trisha & Hamsik, Marisa & Fargione, Joseph. 2017. Natural climate solutions.

⁴ ECCC (Environnement et Changement climatique Canada). 2018. Mesure des progrès en matière d'adaptation et de résilience climatique : recommandations à l'intention du gouvernement du Canada. Groupe d'experts sur les résultats de l'adaptation et de la résilience aux changements climatiques. 218p. [En ligne : http://publications.gc.ca/collections/collection_2018/eccc/En4-329-2018-fra.pdf]

⁵ Corridor appalachien. (2015). Cohabiter avec la nature! Guide pour les urbanistes, aménagistes et communautés locales des Appalaches du sud du Québec. 8p. [En ligne : http://www.corridorappalachien.ca/wp-content/uploads/2016/09/Cohabiter_avec_la_nature_WEB.pdf]

⁶ Ouranos. 2015. Vers l'adaptation. Synthèse des connaissances sur les changements climatiques au Québec. Partie 1 : Évolution climatique au Québec. Édition 2015. Montréal, Québec : Ouranos, 114 p.

⁷ Boucher, I. et Fontaine, N. 2010. *La biodiversité et l'urbanisation, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable*. Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable », 178 p. [En ligne: www.mamh.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/grands_dossiers/developpement_durable/biodiversite_urbanisation_chap_1_2.pdf]